

## **PLAN CANICULE 2014 – PROTOCOLE D'INTERVENTION A MONTIGNY-LES-METZ**

Dans le cadre du plan canicule 2014, la Municipalité de Montigny-lès-Metz en partenariat avec le Carrefour Montignien et l'Antenne des secouristes de Montigny-lès-Metz a mis en place un protocole d'intervention au bénéfice des personnes âgées, handicapées, isolées vivant à domicile.

Le niveau d'alerte est déclenché par la préfecture de la Moselle.

**Bénéficiaires : personne signalée par la Municipalité (avec le consentement des personnes intéressées)**

Afin que la municipalité puisse établir un registre nominatif des personnes les plus sensibles, nous vous invitons à vous inscrire ou signaler les personnes de votre entourage nécessitant un suivi particulier. Prendre contact auprès des services municipaux : Direction des Affaires Familiales, Sociales et Scolaires tél. 03.87.55.74.44. ou 03.87.55.74.40. du lundi au vendredi de 7h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00.

Ce registre sera transmis aux équipes d'intervention qui se rendront à domicile afin d'acquérir le maximum d'informations et organiser ainsi l'aide au mieux, en cas de déclenchement du niveau d'alerte.

**Il y a toujours autour de nous une personne âgée isolée qui peut être dans une situation d'inconfort, voire en danger à cause de la chaleur, aussi nous vous invitons à relayer ce message autour de vous.**

### **RAPPEL / Consignes de protection de la chaleur :**

- ne pas ouvrir les fenêtres la journée, fermer les volets
- ne pas sortir aux heures les plus chaudes de la journée
- s'hydrater : au moins 1 litre et demi par jour
- manger plus souvent si manque d'appétit aux repas principaux
- se rafraîchir en se mouillant la peau (brumisation du corps et des vêtements avec vaporisateur ou brumisateur) en se mettant si possible devant un ventilateur
- se tenir dans les pièces les plus fraîches de l'habitat
- prendre des douches fréquentes
- porter des vêtements légers, amples, en coton
- demander à la personne de donner des nouvelles par téléphone au moins un fois par jour à son entourage familiale ou autre (numéro à convenir)

**ATTENTION ! Une personne victime d'un coup de chaleur est en danger de mort. Appeler immédiatement les secours en composant le 15.**

En attendant, transportez la personne dans un endroit frais, faites-la boire, enlevez ses vêtements, aspergez-la d'eau fraîche ou mettez-lui des linges humides et faites des courants d'air.

**Pour des conseils pratiques, voici quelques numéros utiles :**

- **Canicule Info Service (appel gratuit) : 0.800.06.66.66.**
- **SAMU : 15**
- **POMPIERS : 18**